

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vendredi 10 mars 2017



DÉLIBÉRATION N°2017-08

CONFÉRENCE DES ARTS ET DE LA CULTURE

Le vendredi 10 mars 2017 à 10h, à l'Hôtel de Région, à Marseille, les membres du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale, régulièrement convoqués, se sont réunis.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Julien **AUBERT** - Mme Françoise **BAUDISSION** - M. Robert **BENEVENTI**
M. Michel **BISSIERE** - Mme Josy **CHAMBON** - Mme Maria **CLAVERIE-
RICARD** - M. Pierre **DUSSOL** - M. Christian **ESTROSI** - Mme Chantal
EYMEOUD - Mme Aurélie **FERRIER** - Mme Christine **D'INGRANDO**
M. Richard **GALY** - M. Jean-Pierre **RICHARD**.

ÉTAIENT ABSENTS

OU EXCUSÉS

Mme Paule **CONSTANT** - M. Geoffrey **DAVID** - Mme Agnès **RAMPAL**
M. Roger **ROCCA** - M. Philippe **VARDON**.

ÉTAIENT

REPRÉSENTÉS

Mme Jehanne **MARROU** par Mme Chantal **EYMEOUD**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°13-1598 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 13 décembre 2013 portant modification des statuts de la Régie Culturelle Régionale,

Vu la délibération votée ce jour adoptant le budget primitif 2017.

Considérant :

- Que la Région a initié une démarche de concertation permanente avec les professionnels de l'Art et de la Culture en créant la Conférence Permanente des Arts et de la Culture,
- Que la Région a créé un Comité de coordination composé des Conseillers régionaux en charge de la Culture, du Patrimoine et des traditions et de personnalités qualifiées pour une durée de 6 ans,
- Que le Comité de coordination engagera une réflexion sur l'ensemble des champs et activités artistiques et culturelles au regard des enjeux du territoire régional avec des

invités d'horizons divers : professionnels de l'Art et de la Culture et acteurs du monde économique, professionnels du tourisme, élus des autres collectivités territoriales et l'État,

- Que la Région met en place, pour ce faire dans cinq villes différentes du territoire, deux séries de 5 Ateliers thématiques dirigés en sous-groupes du Comité de coordination et des élus concernés,
- Que le Comité de coordination se réunira une fois par an en plénière et présentera une synthèse des travaux des Ateliers,
- Qu'il entre dans les missions de la Régie de valoriser les politiques régionales en matière de développement culturel du territoire et d'en soutenir les initiatives et les recherches,
- Que pour la Conférence Permanente des Arts et de la Culture, la Régie est sollicitée sur la direction logistique mais aussi artistique,
- Que les frais d'hébergement dans certaines villes dépassent le montant prévu par décret.

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- De prendre en charge les coûts d'organisation logistique des Ateliers et de la plénière de la Conférence Permanente des Arts et de la Culture sur le territoire régional, (lieux et dates en annexe ci-jointe)
- De mettre en place la scénographie des espaces du lieu d'accueil, la sonorisation, la captation et d'en prendre en charge les coûts,
- De prendre en charge les coûts de retranscription, de synthèse et de modération des Ateliers et de la plénière,
- De prendre en charge l'accueil du Comité de coordination et des invités,
- De prendre en charge et d'organiser les déplacements, hébergements et restauration des invités intervenants et de les accueillir dans des conditions de standing auxquelles ils peuvent prétendre,
- De prendre en charge les coûts de restauration, rafraîchissement et collation,
- De déroger au principe de remboursement de la Fonction Publique pour les agents de la Régie concernés par cette opération, lesquels pourront à ce titre être remboursés aux frais réels sur présentation de justificatifs dans la limite de 100€ par nuitée et 25€ par repas
- D'autoriser Fabien Hermerel, détenteur de la licence d'entrepreneur de spectacles à signer les contrats de travail des intermittents nécessaires au montage et démontage,

- D'autoriser le versement d'acomptes pour la réservation d'hébergement (hôtel ou appartement) à hauteur maximale de 50%,
- De prendre en charge la petite papeterie et autres petites fournitures.
- D'autoriser le Président à nommer, par arrêté, les personnalités qualifiées constituant le Comité de coordination

Les crédits correspondants sont prévus aux chapitres 011, 012 et 65 du budget 2017.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Marseille, le 10 mars 2017

**Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Christian ESTROSI**





Annexe à la délibération
CONFÉRENCE DES ARTS ET DE LA CULTURE

La seconde session d'ateliers est organisée comme suit

- **Atelier 1 – Lundi 06 mars 2017 - Aix en Provence (13) au Grand Théâtre de Provence**
« Quels outils et quelles dynamiques mettre en œuvre pour encourager le mécénat et le financement participatif ? »
- **Atelier 2 - Lundi 20 mars 2017 - Avignon (84) au Campus Hanah Arendt (en cours de validation)**
« Comment renforcer les stratégies d'innovation et de développement du numérique dans les industries culturelles et dans la création ? »
- **Atelier 3 - Lundi 27 mars 2017 - Embrun (05) à la Salle des Fêtes (en cours de validation)**
« Comment mieux s'approprier et valoriser le patrimoine de notre région ? »
- **Atelier 4 - Lundi 03 avril 2017 - Mougins (06) à la scène 55 (en cours de validation)**
« Comment renforcer l'emploi et les outils de mutualisation dans le secteur culturel ? »
- **Atelier 5 – Vendredi 07 avril 2017 - Saint Tropez (83) à la Citadelle (en cours de validation)**
« Comment structurer et renforcer les cultures régionales ? »